Image not found or type unknown

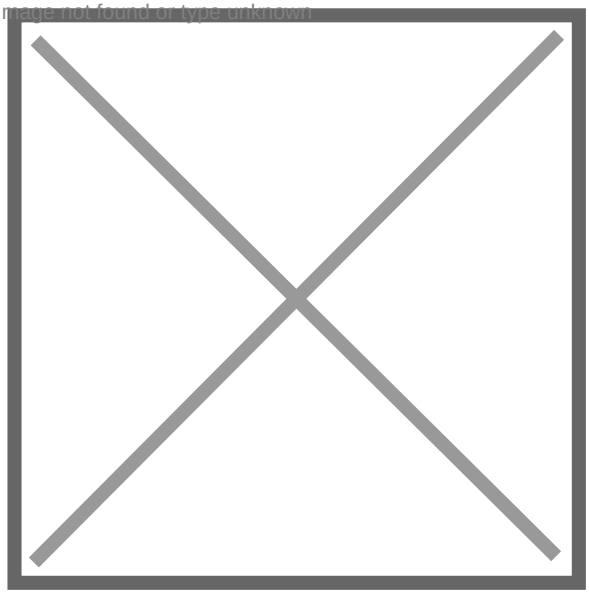

Saisie de biens immobilier

Par **zeze24**, le **16/11/2008** à **13:09**

Bonjour;
J aimerais savoir si un huissier peut saisir des biens immobiliers aupres du conjoint si nous ne sommes pas marié mais que nous avons des enfants ensemble.
(toutes les factures son au nom du conjoint)
merci d avance

Par **ellaEdanla**, le **17/11/2008** à **17:53**

Bonsoir,

Contre qui a été rendu le titre exécutoire (jugement ou ordonnance d'injonction de payer) ?
Vous seule ? ou vous et votre concubin ?

Si le titre est à votre seul nom, l'huissier ne pourra pas saisir les immeubles de votre concubin.

Si le titre est au deux noms, une saisie immobilière sera possible.

Cordialement.

Par **zeze24**, le **17/11/2008** à **20:05**

merci pour la reponse !

le titre executoire a ete prononce uniquement a mon nom mais je me suis arrangé avec mon creancier pour honorer ma dette!
cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés